

EXPÉDITEUR	: Service des ressources matérielles
DESTINATAIRES	: À tous les membres du personnel du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons
DATE	: 2 décembre 2020
OBJET	: Qualité de l'air – Bonnes pratiques RAPPEL

1) Introduction

En lien avec la pandémie qui sévit et les nombreuses discussions dans les médias sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires, le Ministère de l'Éducation a procédé à une mise à jour de son document de référence sur la qualité de l'air dans les établissements scolaires. Ainsi, ce guide, disponible à l'adresse www.mels.gouv.qc.ca, fait état de bonnes pratiques pour une meilleure qualité de l'air intérieur. Voici, à ce titre, quelques-unes des recommandations.

2) La ventilation des locaux

Un grand nombre d'écoles primaires au Québec ne sont pas ventilées mécaniquement. Pour améliorer la qualité de l'air intérieur, il est important d'admettre de l'air frais dans le bâtiment, ce qui favorise le renouvellement de l'air et diminue la concentration des contaminants.

La ventilation naturelle des locaux

Les bonnes pratiques qui suivent devraient permettre d'assurer un maximum de circulation d'air dans les différents locaux d'un établissement.

Pour les écoles non ventilées mécaniquement :

- Garder en tête qu'une bonne aération des locaux d'une école nécessite la collaboration de tout un chacun, car il faut créer des déplacements d'air de part et d'autre de l'édifice;
- Profiter des périodes entre les cours pour ouvrir les fenêtres et les portes de corridor, ce qui favorise les courants d'air et améliore ainsi la qualité de l'air ambiant;
- Laisser la porte de la classe ouverte le plus souvent possible;
- Laisser au moins une fenêtre ouverte durant les cours, si possible;
- Ouvrir les fenêtres lorsque la température extérieure est inférieure à la température intérieure, au cours de la saison chaude;
- Envisager l'utilisation de toiles réfléchissantes dans certains locaux, selon leur orientation, pour atténuer leur surchauffe;
- Laisser les vasistas (petites fenêtres situées au-dessus des portes de classe) ouverts au maximum si le local en est muni.

La ventilation mécanique des locaux

Pour les écoles ventilées mécaniquement, l'équipe des ressources matérielles gère leur fonctionnement et leur entretien.

3) L'aménagement des locaux et les activités des occupants

Voici quelques recommandations à suivre concernant l'aménagement des locaux et les activités des occupants :

- Éviter de placer des meubles ou des objets encombrants contre des murs extérieurs où il risque de se produire de la condensation pouvant favoriser l'apparition de moisissures;
- Éviter tout encombrement et toute accumulation de matériel sur les surfaces horizontales et les planchers pour faciliter l'entretien ménager;
- Limiter la présence, en classe, de plantes ou d'animaux utilisés pour les travaux pratiques. Ainsi, les vivariums, les aquariums ou les milieux de culture ne devraient pas se trouver dans les classes pour de longues périodes. Il est nécessaire d'assurer un entretien assidu des plantes et des vivariums pour éviter tout développement de contaminants biologiques;
- Limiter l'usage de produits chimiques émettant des composés organiques volatils (COV) dans l'air, notamment les colles, les solvants, les produits d'entretien ménager et les peintures, et éviter de les mélanger;
- Entreposer les produits inflammables et volatils dans des armoires résistantes au feu et dotées d'un évent;
- Tenir dégagées, en tout temps, les grilles d'alimentation et de retour d'air pour assurer le bon fonctionnement des systèmes qui y sont reliés;
- Éviter d'accumuler et d'entreposer du papier, du carton et autres matériaux composés de matière organique. Conserver uniquement l'essentiel, de préférence dans des contenants de plastique stable;
- Éviter l'encombrement des lieux, réduire l'entreposage de matériel au strict minimum et jeter ou recycler tout élément inutile;
- Effectuer régulièrement l'entretien ménager et éviter de déverser les eaux de nettoyage directement sur les planchers;
- Signaler la présence d'odeur, de dégâts d'eau, de moisissures, d'inconfort, de problèmes de santé et de déficiences de la ventilation mécanique aux responsables de l'établissement;
- Porter une attention particulière à l'emplacement du mobilier et des objets qui sont entreposés pour ne pas obstruer les thermostats, les détecteurs de mouvement ni les autres appareils de contrôle pouvant modifier le fonctionnement des systèmes de ventilation et de production de chaleur et de froid.

4) Conclusion

Nous souhaitons vous rappeler que tous les occupants d'une bâtisse ont un rôle à jouer dans la qualité de l'air de celle-ci. Nous vous encourageons fortement à mettre en pratique ces recommandations. De notre côté, nos services sont à pied d'œuvre pour soutenir les établissements dans l'application de celles-ci. C'est en unissant nos efforts que nous surmonterons cette période difficile.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration

Le service des ressources matérielles